



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 18 août 2015

19. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2015

Document déposé : Rapport A-34-2426 en date du 9 juillet 2015 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la
commissaire Chantal Jorg pour le mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour
le mois de juin 2015, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 19 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 18 août 2015 de la Commission scolaire de Montréal.

M^c France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2426

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(C. Jorg)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 9 juillet 2015

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel-Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 102.45 \$

RÈGLEMENT 2011-1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

